

Ville de La Crèche
Conseil Municipal du 5 Avril 2018

Compte Administratif 2017
Ville de la Crèche
Note de synthèse

Exercice 2017

Une nouvelle disposition issue de la loi NOTRe, et depuis codifiée à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » doit être « jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sera disponible sur le site internet de la Commune de La Crèche, après la séance du Conseil Municipal du 5 avril 2018.

La présente note comprend donc une vue d'ensemble du compte administratif 2017 de la Ville de La Crèche.

I. Contexte général

La population de la Commune, au 1er janvier 2018 est de 5 653 habitants. Pour rappel, la population Créchoise était de 5 598 habitants au 1^{er} janvier 2017.

Les derniers éléments socio-démographiques connus :

Données socio-démographiques	Pour la Commune	Pour le Département	Pour la Région
Population légale	5 653	375 652	5 994 336
Nombre de foyers fiscaux	2 359	160 376	2 575 240
Part des foyers non imposables	66,6 %	69,7 %	66,7 %
Revenu fiscal moyen par foyer	22 336	19 584	19 992

II. Résultat du Compte Administratif 2017

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

III. Détails des sections

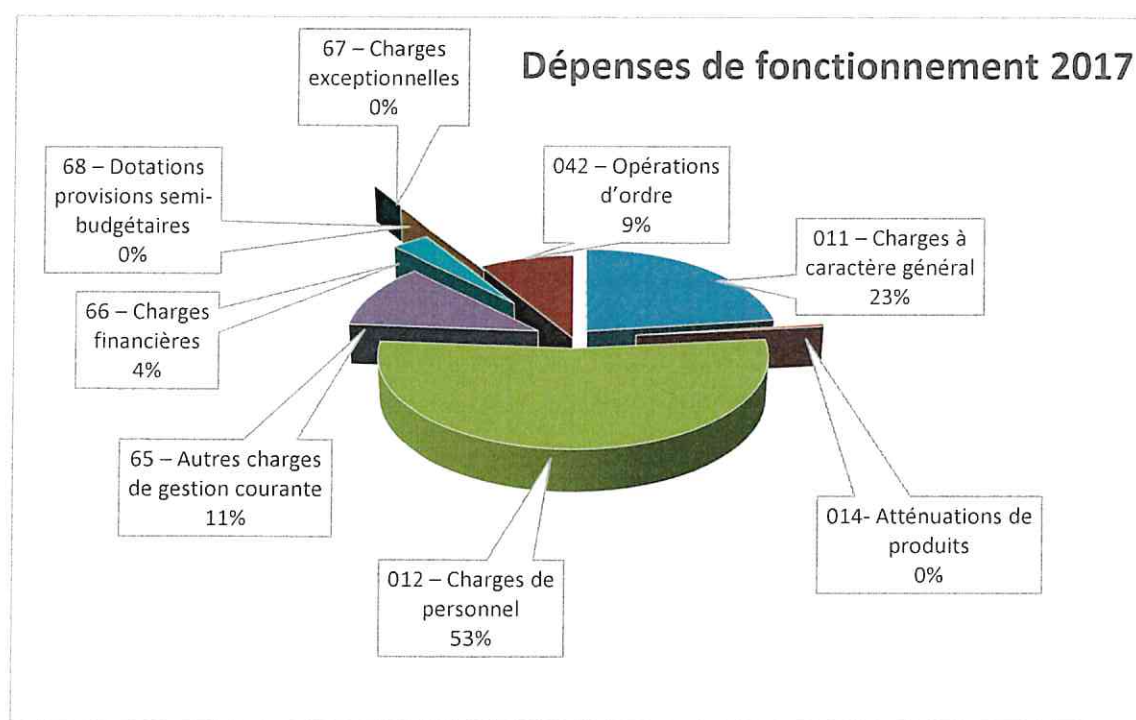
1. Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1.1 Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement pour 2017 en euros, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	CA 2016 (pour mémoire)	CA 2017	Variation en %
011 – Charges à caractère général	1 220 121,39	1 230 449,70	0,84 %
012 – Charges de personnel	2 794 729,14	2 837 571,51	1,53 %
014- Atténuations de produits	22 403,00	23 087,00	3,05 %
65 – Autres charges de gestion courante	632 603,05	612 938,55	- 3,11 %
66 – Charges financières	197 782,70	190 652,45	- 3,60 %
67 – Charges exceptionnelles	7 602,47	5 073,12	- 33,27 %
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	8 071,21	3 680,02	- 54.40 %
023 – Virement à la section d'investissement			
042 – Opérations d'ordre entre sections	406 700,01	467 652,11	14,99 %
TOTAL	5 290 012,97	5 371 104,46	1,53 %



Chapitre 011 : il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement de la structure : eau, électricité, téléphone, chauffage, travaux d'entretien des bâtiments, les contrats de maintenance

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses du personnel.

Chapitre 65 : il y figure :

- les contributions aux organismes de regroupement (ex : syndicats),
- les contributions aux écoles,
- les subventions aux associations.

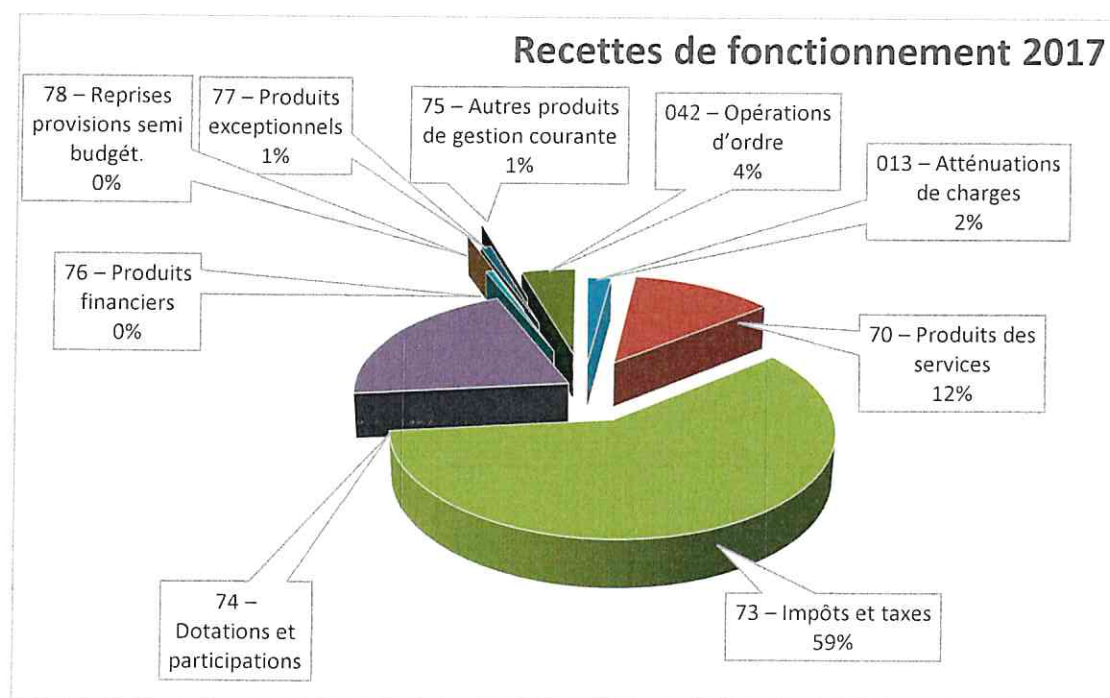
Chapitre 66 – Charges financières : Ce chapitre concerne le remboursement des intérêts des emprunts.

Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre des sections : Ce chapitre concerne les dotations aux amortissements des immobilisations.

1.2 Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de fonctionnement pour 2017 en euros, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	CA 2016 (pour mémoire)	CA 2017	Variation en %
013 – Atténuations de charges	110 238,25	110 442,69	0,18 %
70 – Produits des services	651 048,60	682 780,19	4,87 %
73 – Impôts et taxes	3 184 434,64	3 333 252,24	4,67 %
74 – Dotations et participations	1 167 928,65	1 161 146,73	- 0,58 %
75 – Autres produits de gestion courante	40 709,13	33 727,59	- 17,15 %
76 – Produits financiers	55,28	62,00	12,16 %
77 – Produits exceptionnels	140 460,60	51 582,45	- 63,28 %
78 – Reprises provisions semi budgét.		3 492,78	
042 – Opérations d'ordre	152 398,67	256 912,85	6,33 %
TOTAL	5 447 273,82	5 633 399,52	3,42 %



Chapitre 70 « Ventes de produits et prestations de services » : Ce chapitre comprend les recettes liées à la tarification des services publics gérés par la Ville (ex : facturation restauration scolaire, de la garderie, concessions des cimetières....).

Chapitre 73 « Impôts et taxes » : Ce chapitre est composé des impôts directs ménages (TH, TF, TFNB) et de diverses autres taxes. Pour rappel, l'attribution de compensation est identique à l'année 2016, soit la somme de 933 434 €.

Chapitre 74 « Dotations et participations » : Malgré une baisse de la dotation forfaitaire de 60 822 € entre les C.A de 2016 et 2017, ce chapitre connaît une baisse de – 0.55 %.

Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : cela concerne les revenus d'immeuble et les redevances des concessionnaires. Celle-ci s'élève à 33 398,46 € pour l'année 2017.

Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : il correspond aux produits de cessions immobilisations pour un montant de 51 582,45 € en 2017.

Chapitre 042 : celui-ci concerne principalement les amortissements, les travaux en régie, et aux neutralisations amortissements de subventions d'équipements versées.

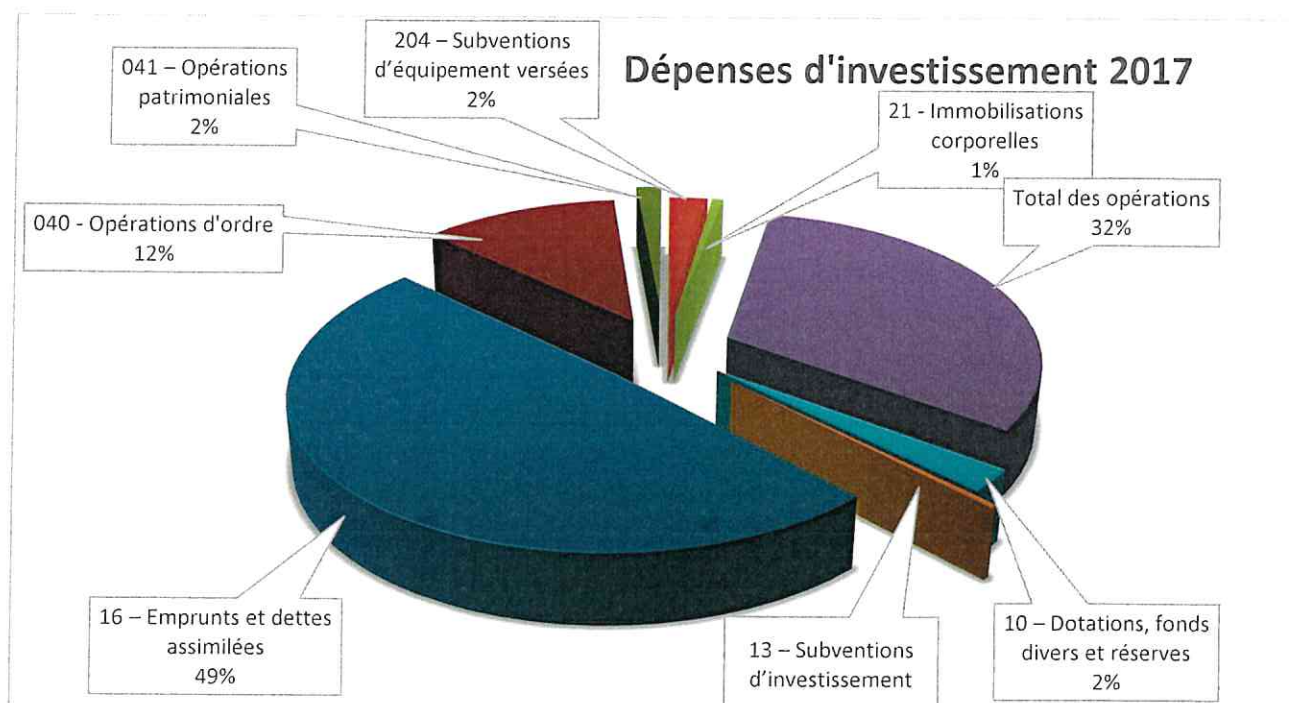
2. Section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. La section d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériels, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'informatisation des écoles, l'aménagement de voirie, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite...).

2.1 Dépenses d'investissement

Chapitre	CA 2016 (pour mémoire)	CA 2017	Variation en %
20 - Immobilisations incorporelles			
204 – Subventions d'équipement versées	176 823,81	50 022,04	-71,71%
21 - Immobilisations corporelles	34 563,86	13 753,32	-60,21%
23 - Immobilisations en cours			
Ensemble des opérations	1 197 930,08	706 771,14	-41%
10 – Dotations, fonds divers et réserves	23 962,85	52 445,93	118,86 %
13 – Subventions d'investissement	30 721,00	7 567,00	-75,37%
16 – Emprunts et dettes assimilés	382 442,82	1 080 102,48	182,42 %
040 – Opérations d'ordre	152 398,67	256 912,85	68,58 %
041 – Opérations patrimoniales	58 575,00	32 041,02	-45,30%
TOTAL	2 057 418,09	2 199 615,78	6,91 %



Chapitre 021 – Immobilisations corporelles. Chapitre « total des opérations » on retrouve l'ensemble des travaux effectués par la collectivité. La Commune a réalisé des travaux pour un montant de 706 771,14 € pour l'année 2017.

Chapitre 10 – Immobilisations corporelles. Nous comptabilisons à ce chapitre la taxe d'aménagement à reverser à la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre. Pour 2017, nous avons remboursé la somme de 52 445,93 €.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés. Ce chapitre correspond au remboursement du capital des emprunts de la Commune.

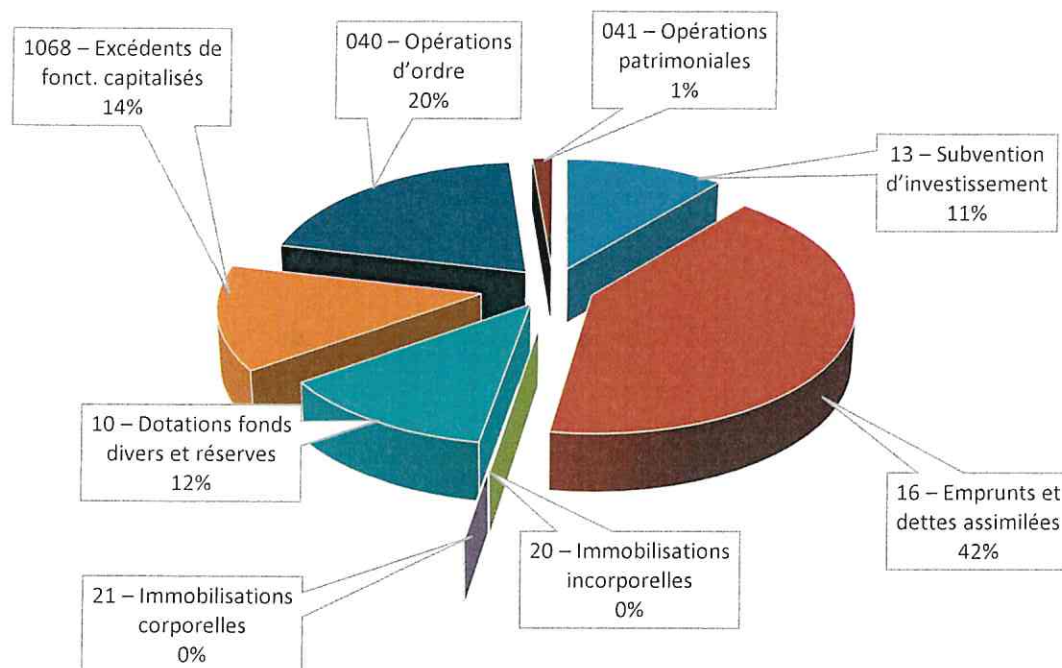
Au chapitre 040 (Opérations d'ordre), celui-ci concerne les subventions d'investissement et les travaux en régie, et la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement.

Au chapitre 041 (Opérations d'ordre - patrimoine), pour l'année 2017, nous avons la somme de 14 185,47 € pour le refinancement de la dette.

2.2 Recettes d'investissement

Chapitre	CA 2016 (pour mémoire)	CA 2017	Variation en %
13 – subventions investissement	469 916,09	254 765,43	- 45,78 %
16 – Emprunts et dettes assimilées	380 000	968 000,00	154,74 %
20 – Immobilisations incorporelles	1 416	1 500,00	5,93 %
21 – Immobilisations corporelles	46 670,79	1 979,77	- 95,76 %
10 – Dotations fonds divers et réserves	239 941,18	288 653,63	20,30 %
1068 – Excédents de fonct. capitalisés	414 288,19	315 887,02	- 23,75 %
040 – Opérations d'ordre	406 700,01	467 652,11	14,99 %
041 – Opérations patrimoniales	58 575	32 041,02	- 45,30 %
001 – Excédent investissement reporté (résultat cumulé)			
TOTAL	2 017 507,26	2 330 478,98	15,51 %

Recettes d'investissement 2017



Chapitre 13 : il représente les subventions (Etat, Département, Région....) perçues.

Chapitre 16 : pour l'exercice 2017, nous avons contracté deux prêts d'un montant de 300 000 €. De plus, nous avons refinancé la dette pour une somme de 668 000 € afin de supprimer 4 prêts du Crédit Mutuel.

Chapitre 10 : Nous percevons à ce chapitre, le FCTVA et la taxe d'aménagement. Nous y retrouvons également le compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

Chapitre 040 (Opérations d'ordre) : celui-ci concerne les amortissements.

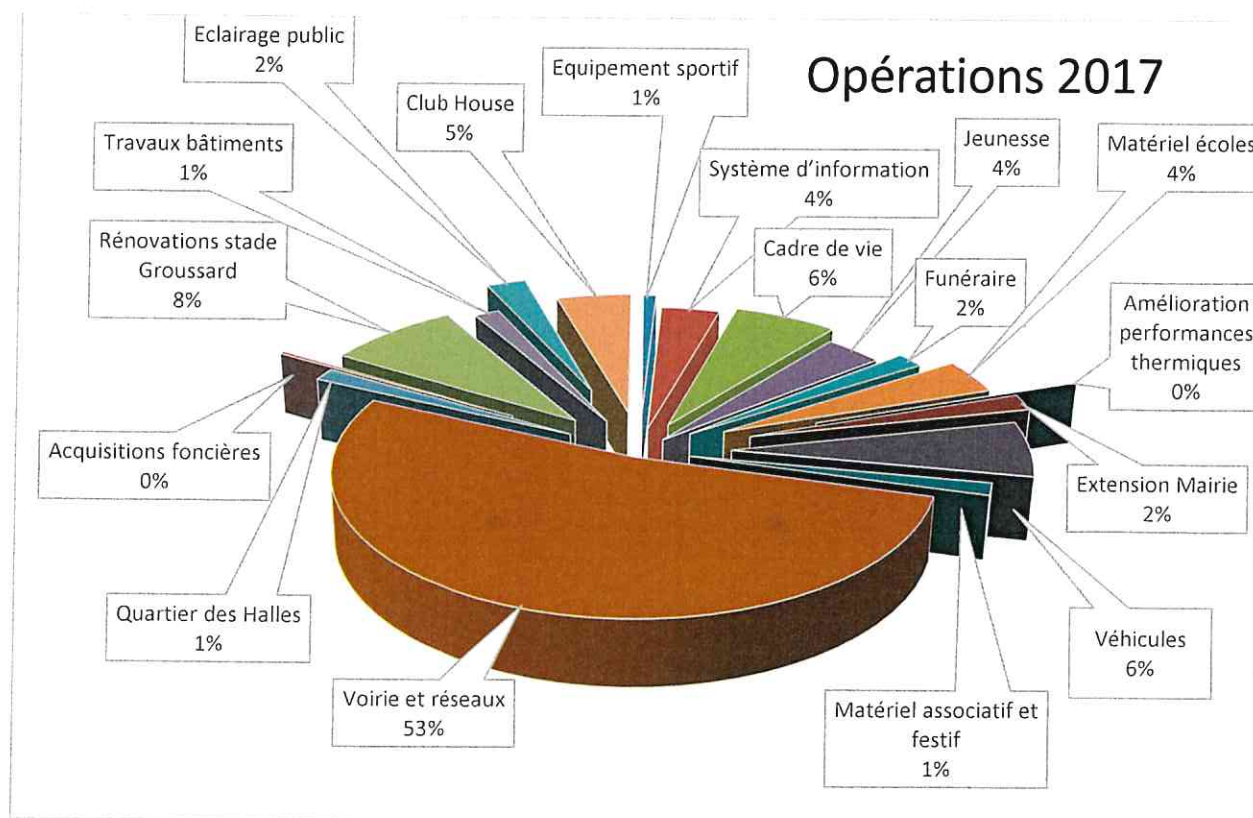
IV. Budgets consolidés

BUDGET	SECTION	2016		2017	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	Fonctionnement	5 290 012,97	5 803 383,97	5 371 104,46	5 830 883,50
	Investissement	2 551 019,28	2 235 132,26	2 695 212,99	2 586 949,19
Total		7 841 032,25	8 038 516,23	8 066 317,45	8 417 832,69
Cinéma Clouzot	Fonctionnement	131 380,55	131 380,55	130 689,51	130 689,51
	Investissement	90 355,14	110 186,14	17 969,89	25 586,74
Total		221 735,69	241 566,69	148 659,40	156 276,25
Hélianthe	Fonctionnement	139 800,90	139 800,90	140 598,59	140 598,59
	Investissement	84 127,40	84 127,40	59 164,81	56 549,49
Total		223 928,30	223 928,30	199 763,40	197 148,08
Location salles Municipales	Fonctionnement	26 741,22	26 741,22	24 834,70	24 834,70
	Investissement	4 662,21	5 566,13	2 303,62	2 857,98
Total		31 403,43	32 307,35	27 138,32	27 692,68
Total Général		8 318 099,67	8 536 318,57	8 441 878,57	8 798 949,70

V. Crédits d'investissements

Le tableau présente les opérations effectuées en 2017 :

Opérations	Libellé	Montant en euros
35	Equipeement sportif	5 573,34
37	Système d'information	25 277,12
40	Cadre de vie	44 577,38
49	Jeunesse	24 909,46
65	Funéraire	11 675,00
85	Matériel écoles	27 458,49
93	Amélioration performances thermiques	153,65
98	Extension Mairie	12 868,89
114	Véhicules	43 998,94
115	Matériel associatif et festif	9 594,70
116	Voirie et réseaux	371 191,57
118	Quartier des Halles	9 815,12
119	Acquisitions foncières	2 064,74
120	Rénovation stade Groussard	57 649,09
121	Travaux bâtiments	10 517,31
122	Eclairage public	17 293,76
123	Club House	32 152,58
	Total	706 771,14



VI. Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne Nette

Epargne de gestion (Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette)

En Euros	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Epargne de Gestion	1 419 264	1 371 411	1 163 530	1 051 354	551 028	624 965	672 592

L'épargne de gestion reflète directement les mouvements constatés sur la section de fonctionnement. Sa baisse jusqu'à 2015 correspond à des baisses de recettes de fonctionnement (Attributions de compensation et dotations) cumulées à des dépenses de fonctionnement dynamiques (011, 012 et 65).

Epargne brute et nette

En Euros	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Capacité autofinancement (CAF) ou épargne Brute	743 000	911 000	1 121 391	1 094 932	904 874	804 164	326 732	439 255	493 949
épargne nette* (après remboursement capital des emprunts)	295 000	491 000	711 207	725 573	535 314	423 352	- 63 759	56 812	67 661

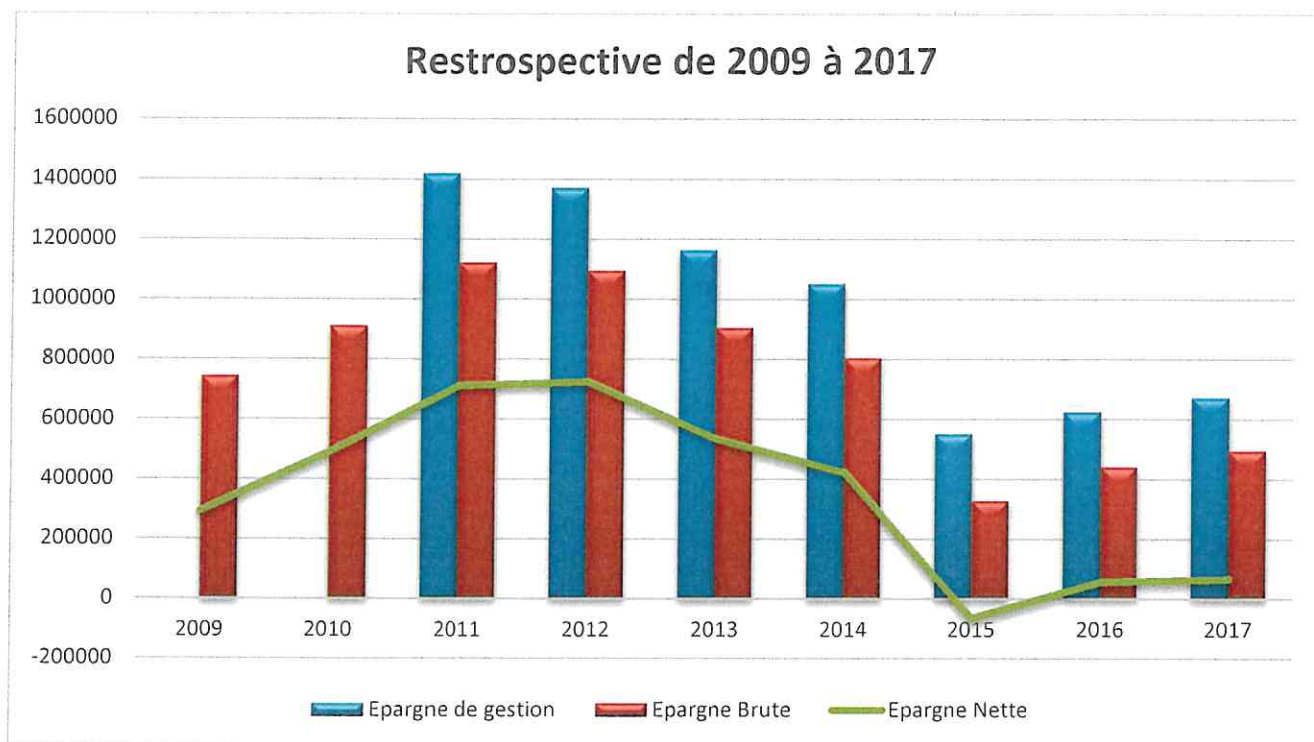
***Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière

***Epargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

L'épargne brute est l'épargne affectée à la couverture du remboursement de la dette. Celle-ci correspond à l'évolution de la section de fonctionnement.

L'épargne nette représente l'autofinancement disponible, une fois le remboursement des échéances d'emprunts réalisé.

Dès 2016, nous observons que la contrainte des dépenses réelles de fonctionnement combinées au travail sur les recettes ont permis de rétablir un niveau d'autofinancement positif.



VII. Niveau d'endettement de la collectivité

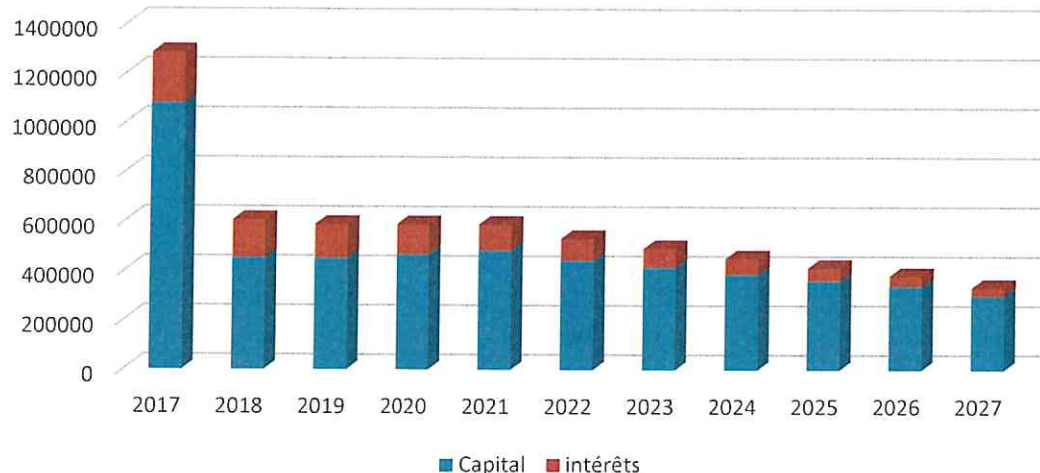
2. l'Etat de la dette

2.1 Flux du remboursement de l'annuité de la dette en euros

En euros	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Capital	1 079 950*	454 037	451 700	466 992	482 914	441 939	415 183	388 821	362 144	340 088	302 923
Intérêts	204 446	151 956	136 496	121 299	105 431	89 687	76 467	63 412	51 829	41 681	31 788
Total	1 284 396	605 993	588 196	588 291	588 345	531 626	491 650	452 232	413 973	381 769	334 711

**Remboursement des 4 emprunts du Crédit Mutuel*

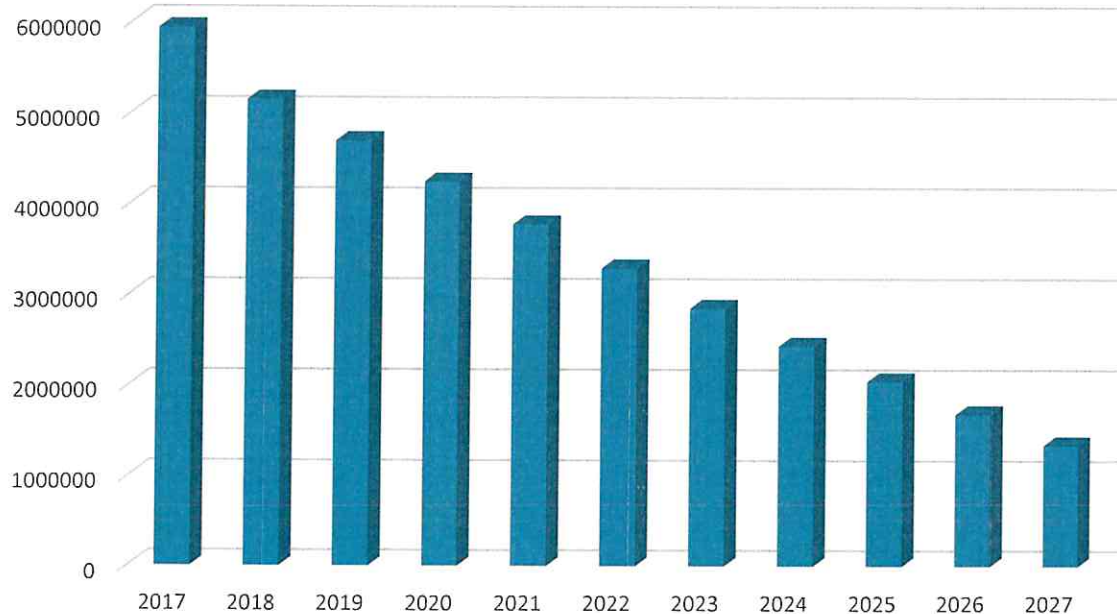
Flux du remboursement de l'annuité de la dette



2.2 Evolution du capital restant dû

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Montant	5 941 353	5 149 621	4 695 584	4 243 884	3 776 872	3 293 977	2 852 038	2 436 855	2 048 034	1 685 890	1 345 802

Capital restant dû



**Tableau du profil d'extinction de la dette
par exercice annuel du 01/01/2017 au 31/12/2027**

Année	Capital restant dû début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	Capital restant dû fin d'exercice
2017	5 941 353	1 079 950*	204 446	1 284 396	5 149 621
2018	5 149 621	454 037	151 956	605 993	4 695 584
2019	4 695 584	451 700	136 496	588 196	4 243 884
2020	4 243 884	466 992	121 299	588 291	3 776 872
2021	3 776 872	482 914	105 431	588 345	3 293 977
2022	3 293 977	441 939	89 687	531 626	2 852 038
2023	2 852 038	415 183	76 467	491 650	2 436 855
2024	2 436 855	388 821	63 412	452 233	2 048 034
2025	2 048 034	362 144	51 829	413 973	1 685 890
2026	1 685 890	340 088	41 681	381 770	1 345 802
2027	1 345 802	302 923	31 788	334 711	1 042 879

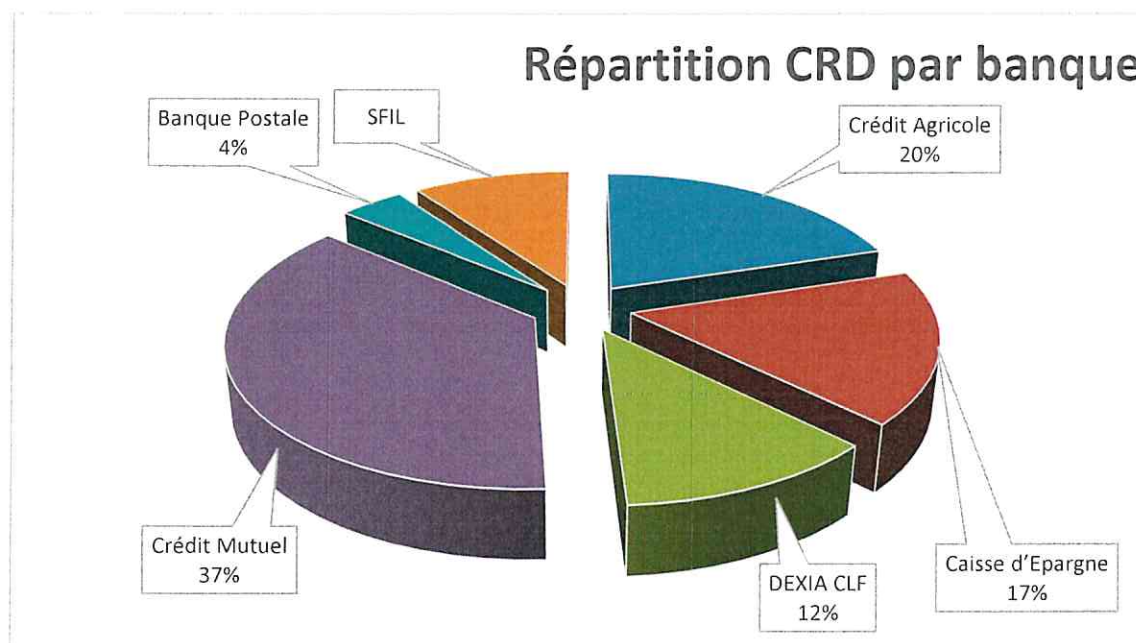
*Remboursement des 4 emprunts du Crédit Mutuel – renégociation de la dette

2.3 Evolution du capital restant dû par banque

Capital restant dû par banques au 1^{er} Janvier 2017 (budget principal) :

Prêteur	Banque	Montant emprunté	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
	Crédit Agricole	2 650 000.00 €	1 199 626 €	9
	Caisse d'Épargne	1 630 000.00 €	1 021 688 €	6
	DEXIA CLF	1 743 367.63 €	695 260 €	5
	Crédit Mutuel	1 250 000.00 €	2 196 420 €	5
	Banque Postale	500 000.00 €	240 625 €	2
	SFIL	600 000.00 €	587 734 €	2
		8 373 367.63 €	5 941 353 €	29

NB : la SFIL (Caisse Française de Financement) est la banque publique qui a repris une partie des emprunts DEXIA



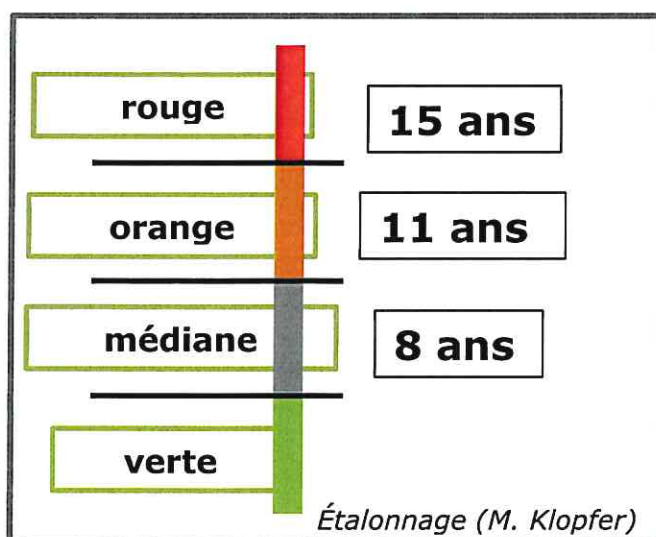
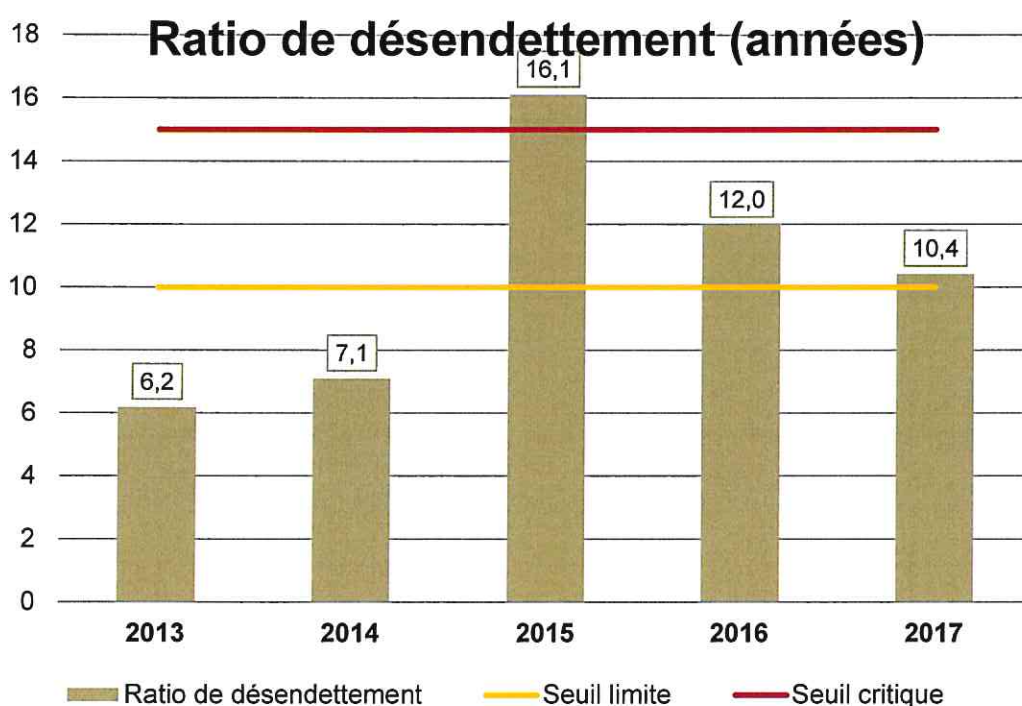
VIII. Capacité de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017
Ratio	6,2	7,1	16,1	12	10,4

Ainsi, la capacité de désendettement pour l'année 2017 est de 10,4 années pour le compte administratif en rapportant le montant du capital de la dette restant dû à l'épargne brute.



IX. Niveau des taux d'impositions

Evolution des taux de fiscalité depuis 2008 pour la Commune de La Crèche :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
taxe habitation	7,69%	7,92%	8,00%	14,31%	14,31%	14,31%	14,31%	14,45%	14,81%	15,11%
évolution N-1		3%	1%					1%	2,5%	2%
taxe foncier bâti	12,29%	12,66%	12,79%	12,79%	12,79%	12,79%	12,79%	12,92%	13,24%	13,50%
évolution N-1		3%	1%					1%	2,5%	2%
taxe foncier non bâti	44,43%	45,76%	46,22%	48,46%	48,46%	48,46%	48,46%	48,94%	50,16%	51,16%
évolution N-1		3%	1%					1%	2,5%	2%

Note : les évolutions de 2010 à 2011 ne résultent pas de décisions communales, mais de la réforme de la taxe professionnelle et d'un transfert de taxe d'habitation et de foncier bâti des départements vers les communes.

X. Principaux ratios

Les valeurs de 2017 sont :

1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population :	875,93 €
2. Produits des impositions directes / Population :	366,71€
3. Recettes réelles de fonctionnement / Population :	960,43 €
4. Dépenses d'équipement brut / Population :	237,74 €
5. Encours de dette / Population :	1 061.33 €
6. DGF / Population :	102,43 €
7. Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0,58
8. Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	1,11
9. Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0,15
10. Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0,85

XI. Effectifs de la Collectivité et charges de personnel

Les effectifs de la Commune se répartissent au 31 décembre 2017 comme suit :

Agents titulaires

❖ Emploi fonctionnel :

- - Catégorie A (DGS) 1 agent

❖ Filière administrative :

- Catégorie A :
 - Attaché 1 agent
- Catégorie B :
 - Rédacteur Principal de 1ère classe 1 agent
- Catégorie C :
 - Adjoint administratif territorial 3 agents
 - Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 6 agents

❖ **Filière technique :**

- Catégorie B :
 - Technicien 1 agent
- Catégorie C :
 - Adjoint technique territorial 19 agents
 - Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe 2 agents
 - Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe 10 agents
 - Agent de maîtrise 2 agents
 - Agent de maîtrise principal 2 agents

❖ **Filière Médico-Sociale :**

- Catégorie A :
 - Puéricultrice de Classe supérieure 1 agent
- Catégorie B :
 - Educateur de jeunes enfants 2 agents
 - Educateur principale de jeunes enfants 1 agent
- Catégorie C :
 - Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe 2 agents

❖ **Filière Sportive :**

- Catégorie B :
 - Educateur territorial APS principal 1^{ère} classe 1 agent

❖ **Filière Culturelle :**

- Catégorie B :
 - Assistant enseignement artistique principal 1^{ère} classe 2 agents
 - Assistant enseignement artistique principal 2^{ème} classe 2 agents

❖ **Filière Animation :**

- Catégorie B :
 - animateur 1 agent
- Catégorie C :
 - Adjoint territorial d'animation 9 agents
 - Adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe 1 agent
 - Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe 3 agents

❖ **Filière Police :**

- Catégorie C :
 - Brigadier Chef Principal 1 agent

La collectivité compte 75 agents titulaires soit 57,29 agents en équivalence temps plein (ETP).

Agents non titulaires :

❖ **Filière technique :**

- Catégorie C :
 - Adjoint technique territorial 7 agents

❖ **Filière Médico-Sociale :**

- Catégorie A :
 - Médecin 1 agent

- Catégorie C :
 - Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe 3 agents

❖ **Filière Culturelle :**

- Catégorie B :
 - Assistant enseignement artistique principal 1^{ère} classe 1 agent
 - Assistant enseignement artistique principal 2^{ème} classe 3 agents

❖ **Filière Animation :**

- Catégorie C :
 - Adjoint territorial d'animation 16 agents

La collectivité compte 31 agents non titulaires soit 10,25 agents en équivalence temps plein (ETP).

La collectivité compte 106 agents soit 67,54 agents en équivalence temps plein (ETP).